

Montréal, le __ novembre 2009

Expropriés :	M. Jean Charest <i>Premier ministre du Québec</i> FAX : 514-873-6769	Mme. Julie Boulet <i>Ministre des Transports</i> FAX : 514-864-9939	Mme. Line Beauchamp <i>Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs</i> FAX : 514 864-8503
---------------------	--	---	--

Expropriants : Citoyens, citoyennes et groupes préoccupés par la reconstruction du complexe Turcot et solidaires des résidents ciblés par les expropriations

Objet : Avis de notification de l'expropriation

À l'occupant,

À cause des menaces d'expropriation qui planent toujours sur les résidents et résidentes du Village des tanneries et afin de nous assurer que vous défendez les intérêts des citoyens et citoyennes dans le dossier de la reconstruction de l'échangeur Turcot, nous sommes dans l'obligation de procéder à l'expropriation de vos bureaux.

Veillez noter que vous avez jusqu'au 15 décembre pour contester l'expropriation.

Pour ce faire, voici les étapes à respecter:

- Éviter les 166 expropriations prévues dans le cadre du projet de reconstruction de l'échangeur Turcot;
- Respecter au minimum les recommandations du BAPE parce qu'elles sont le résultat d'un exercice démocratique auquel ont participé plusieurs citoyens et citoyennes et obliger le Ministère des Transports à réviser son projet;
- Ne pas signer le décret qui autorise le début des travaux tant que des modifications importantes ne seront pas apportées au projet du Ministère des Transports.

Monsieur Charest, Madame Boulet, Madame Beauchamp, vous devez respecter la démocratie et écouter les citoyens et citoyennes préoccupés par la reconstruction du complexe Turcot. Agir autrement et s'engager immédiatement dans la voie des travaux serait un acte illégitime.

Dans l'éventualité où vous n'accédez pas à nos demandes, l'expropriation prendra effet le 15 décembre 2009.

Nom et prénom (en lettre moulée)
et/ou organisme

Signature

c.c. POPIR-Comité logement
FAX : 514-935-4067